

Assemblée générale associative.

Lundi 13 novembre à partir de 9h30,
Foyer Marcel Sembat, 11 Boulevard Marcel Sembat, 69200 Vénissieux.

Saturé par le travail professionnel et associatif, usé par la fatigue, votre président remercie vivement le petit groupe qui permet à notre association de revivre et d'envisager un renouveau plus actif. Les pistes de travail ne manquent pas, nous invitons de nouvelles et nouveaux collègues à nous rejoindre pour participer, selon leurs compétences et leurs disponibilités, à nos travaux. La plupart de nos rencontres se font en conversations WhatsApp ou en visio-conférence. Certes notre métier nous laisse trop peu d'espace pour la vie sociale et associative, beaucoup ont peur de s'engager, c'est le cas depuis toujours. Nous devons faire honneur à nos prédécesseurs qui ont travaillé dur pour faire avancer notre métier, il reste encore du chemin à faire. En travaillant ensemble on peut avancer. Si les assistant(e)s familiaux(les) ne s'occupent pas de participer à une évolution positive et partagée de notre métier, qui le fera ? Nous sommes les seuls à être légitimes pour parler de l'accueil individualisé des enfants qu'est le placement familial et le défendre, il serait bon et bien que nos services arrêtent de penser à notre place. Pour ça nous devons être présents dans les groupes de travail et les instances décisionnaires, ce n'est pas acquis.

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022-2023

Rencontres directions Métropole et Rhône.

Plusieurs rencontres ont eu lieu, nos questions étaient nombreuses (intégration des AF aux commissions qui les concernent, frais kilométriques, départ à la retraite...), les réponses que l'on a pu obtenir n'étaient pas forcément adaptées. Des rencontres régulières nous ont été proposées, nous attendons toujours leur réalisation. Avec les changements de directions, les partenariats que nous avons noués depuis longtemps se délitent. Seule association représentant notre métier sur nos deux territoires, il va falloir travailler pour nous faire reconnaître et accepter que nous puissions proposer des solutions constructives.

Relance du partenariat avec l'Adepape.

Cette association d'anciens pupilles et enfants confiés nous apporte le regard de ceux qui ont bénéficié des services de l'ASE. Il est important de la connaître afin de proposer aux enfants en fin de parcours des rencontres, échanges et aides entre pairs. Depuis quelques mois une coopération très constructive entre nos deux associations se (re)met en place et nos points de vue partagés serviront nos intérêts communs, ceux d'une prise en charge adaptée des enfants principalement.

Liens entre AF public et privé.

S'il y a eu scission entre Rhône et Métropole, les associations PFS Acolade et SLEA on fusionné. D'autres PFS embauchent des AF (Apprentis d'Auteuil, Croix Rouge...), chacune avec une législation et des conventions collectives différentes. Cela n'aide pas à comprendre. Il nous paraît nécessaire de réactiver les échanges entre agents non titulaires du public et salariés du privé, lesquels méconnaissent ces différences.

CCPD.

Comme vous avez pu le voir après les élections de décembre 2021, l'Afar n'a plus d'élus dans les CCPD Métropole et Rhône. Le mode de scrutin ne nous est pas favorable puisque les assistantes maternelles sont très largement majoritaires et que les AF ne représentent qu'une infime partie des professionnels. C'est fort regrettable et c'est un point à travailler, même si cela dépend de lois nationales.

Conseil de famille.

Sous la responsabilité du Préfet, ce conseil statut collégalement en faveur des enfants pupilles de l'État. Une à deux fois par mois nous siégeons aux côtés d'associations représentatives : l'Adepape, EFA (Enfance et Famille d'Adoption) et l'UDAF (Union Départementale des Associations Familiales) durant de longues journées. Il n'y a qu'un seul conseil de famille pour les deux territoires (Rhône et Métropole). Curieusement ce conseil inclut de droit les assistants familiaux quand nos services ne le font pas. Nos deux représentantes doivent se partager de nombreuses journées pleines pour pouvoir siéger à la journée complète. Probablement faudrait-il demander à nos élus un aménagement de nos journées pour nous rendre plus disponibles.

Ufnafaam.

Depuis sa création notre association est affiliée à l'Union Fédérative Nationale des Associations de Familles d'Accueil et d'Assistants Maternels, laquelle relaie au niveau national les questions et les besoins de nos associations locales. Elle est très présente aux réunions avec les ministères, les institutions publiques et associatives. Reconnue par les instances ministérielles représentant notre métier, elle siège (entre autres) au Conseil National de la Protection de l'Enfance.

Le bureau associatif.

N'oubliez pas d'adhérer...
et de transmettre à vos collègues...

BILAN FINANCIER 2022-2023

du 1er septembre au 31 août

ACTIF		PASSIF	
Adhésions + assurances	2 287,00 €	Reversions UFNAFAAM	586,00 €
Subvention	0,00 €	Assurances	1 322,50 €
		Abonnements	30,00 €
		Formation	0,00 €
		Déplacements	0,00 €
		Courriers	42,34 €
		Documentation	0,00 €
		Divers	63,14 €
		Frais bancaires	34,00 €
		Total	2 077,98 €
	Total	2 287,00 €	
Bénéfice	209,02 €		

Aucune demande subvention n'a été faite, aucune dépense pour voyage ou congrès n'a été engagée, les abonnements aux documentations juridiques ont été abandonnés puisque non exploités.

BUDGET PRÉVISIONNEL 2023-2024

ACTIF		PASSIF	
Bénéfice 2023	209,02 €	Réversions UFNAFAAM	700,00 €
Adhésions + assurances	2 450,00 €	Assurances	1 365,00 €
Subvention	0,00 €	Abonnements	20,00 €
		Formation	0,00 €
		Déplacements	250,00 €
		Courriers	0,00 €
		Documentation	50,00 €
		Frais bancaires	21,00 €
		Divers	253,02 €
		Total	2 659,02 €
	Total	2 659,02 €	

Si la trésorerie de notre association se maintient convenablement, c'est que les dépenses sont quasi nulles depuis plusieurs années faute d'activité. La part due aux assurances est prépondérante, il faut probablement penser à augmenter la part qui revient à notre association afin de développer nos activités.

Le trésorier.

PROJET D'ORIENTATION 2023-2024

Juridiquement nous n'avons pas le droit d'utiliser les adresses professionnelles pour contacter nos collègues. Dans le cadre de notre association nous préférons des adresses personnelles. Mais il va falloir travailler avec nos élus pour que nous puissions avoir accès à l'ensemble des mails des AF de nos deux territoires, ne serait-ce que pour pouvoir monter des listes CCPD. Libre à chaque collègue d'adhérer ou non à notre association ou nos informations. Sans accès à ces listes, nous nous retrouvons à répondre à des collègues, parfois nouveaux et non adhérents qui ne nous connaissent pas, quand ils ont des problèmes. Cette rétention d'information est d'autant plus regrettable que nous sommes sollicités sur bien des points : comment aider à recruter, comment orienter les demandes, comment être représentés dans les commissions... Il fut un temps où il nous était demandé de fournir nos coordonnées associatives pour les nouvelles recrues, ce que nous avons proposé n'a pas été pris en compte. Pourtant nous ne travaillons pas « contre » nos services mais pour la mise en valeur de notre type d'accueil.

Il faut aujourd'hui réactiver notre travail associatif et renouveler nos membres, on ne peut compter indéfiniment sur les représentants historiques.

Il est nécessaire aussi de développer notre communication auprès de chaque interlocuteur, AF ou services. Il ne suffit pas de récriminer, nous devons porter des propositions d'avancées dans l'intérêt de chacun, en priorité pour les enfants.

Depuis plusieurs années déjà, nous espérons pouvoir remettre en place des **réunions de secteurs**. Pour le faire, nous avons besoin d'avoir des contacts dans chacun de ces secteurs pour l'organisation. Il serait bien que les AF du nord du Rhône puissent rencontrer ceux de la Métropole, avant cela il faut que dans chaque secteur le dialogue puisse s'ouvrir.

Nous envisageons d'organiser une explication sur les assurances, que ce soient celles de nos employeurs et celles de nos associations. Par exemple, nous finançons sur nos salaires des détériorations ou des vols commis par les enfants confiés, à notre connaissance cela n'existe pas ainsi dans les lieux d'accueil collectifs. Comprendre les limites de ce qui est demandé, déclarer de manière quasi systématique ces dommages pourraient aider nos services employeurs à comprendre les charges sur lesquelles ils se défont assez systématiquement.

Comme nous le répétons chaque année, notre principale responsabilité de professionnels, c'est l'engagement que nous avons pris de **porter l'intérêt des enfants** que l'on nous confie, ce sont eux qui doivent guider notre pratique. Ces enfants ont besoin de nous, sans a priori, sans jugement, dans le respect des difficultés parentales. Chacun a besoin d'une attention particulière mais **sans nous faire oublier nos propres familles**, parce qu'on ne peut s'engager durablement à leur bien-être sans s'occuper du nôtre. La première des choses à transmettre aux enfants c'est notre plaisir à vivre en espérant qu'ils en tirent profit. On ne répare pas les enfants, on les accompagne dans un chemin incertain qui puisse leur permettre d'avancer vers leur indépendance.

Le bureau associatif.

VOTES

Validation du rapport d'activité, des comptes et du projet d'orientation proposés.

Pour à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Augmentation de 2,00€ de notre cotisation, soit 11,00€ pour 2024.

Pour à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Membres du bureau.

Pas de démissionnaire déclaré.

Nouvelles candidatures : Catherine GOMEZ, Sandrine CHAFFARD et Aïcha CHERGUI.

Pour information, les personnes qui hésitent à s'engager sont invitées à se faire connaître et à partager notre travail durant un an avant de se décider. Donatille NIERAT propose de participer.

A renouveler :

2023 Christophe LAMBOROT

Prochains renouvellements :

2024 Isabelle MARTINS
2024 Béatrice KÉRICHARD
2024 Cathy VIAL
2025 Sandrine BRANCHU
2026 Catherine GOMEZ
2026 Sandrine CHAFFARD
2026 Aïcha CHERGUI

Renouvellement des membres du bureau :

Pour à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Élection président.

Christophe Lamborot propose de transmettre sa charge de président à Isabelle Martins.

Pour à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Juridiquement les président(e)s sont votés par les membres présents de notre association, les différents autres postes se distribuent en interne du bureau (secrétariat et trésorerie principalement).